

Porte-monnaie et portefeuille : pas d'espèces, mais des Suisses

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1982)**

Heft 621

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1012860>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Pas d'espèces, mais des Suisses

A la faveur des développements de l'informatique et du télétraitement, le marketing des banques, tout comme le service financier des PTT, s'affairent à populariser le trafic des paiements sans espèces, — en clair: les mouvements de fric sans argent.

La partie n'était pas gagnée d'avance dans notre pays: les Suisses aiment palper ce qu'ils «touchent», et toucher ce qu'ils dépensent. Il semble cependant que désormais les Helvètes aient été à leur tour gagnés — à quel prix? — par le goût des opérations abstraites, sans contrepartie monétaire visible.

On comptait ainsi 940 000 comptes de chèques postaux à fin 1980, année pendant laquelle ont été effectuées 556 millions d'opérations au débit et au crédit, soit un mouvement de fonds global de 1232 milliards de francs. La moyenne des avoirs en compte approche les dix milliards, — sur lesquels les PTT ne paient pas d'intérêt. Pour les banques, le nombre des opérations est beaucoup moins élevé, mais les mouvements représentent un montant global total double de celui des PTT.

Des deux côtés, le trafic sans espèces se développe rapidement, avec la multiplication des titulaires de comptes. Leur nombre a doublé aux ccp entre 1970 (421 000) et la mi-1979 (841 000); depuis lors, près de 150 000 nouveaux comptes ont été ouverts, le plus souvent par des particuliers.

Quant au nombre de comptes-salaires ouverts auprès des banques, il demeure inconnu, mais a sans aucun doute attiré aux guichets plusieurs centaines de milliers de nouveaux clients; lesquels se sont d'ailleurs révélés beaucoup moins intéressants que prévu: pas fous, ils ont touché l'intérêt, recouru aux services annexes (ordres de paiement,

etc.), sans toujours conclure d'autres affaires avec la banque!

Par la publicité ou par l'expérience (plus ou moins délibérément tentée), tout le monde connaît les avantages respectifs des comptes postal et bancaire. Mis à part l'universalité des guichets et les horaires d'ouverture, la palette des services offerts par les banques est plus large: outre les ordres de paiement, occasionnels ou permanents, elles proposent d'autres moyens de paiement sans espèces: carte accréditive Eurocard, acceptées dans plus de trois millions de magasins, restaurants, etc. du monde entier (y compris les pays de l'Est), les Eurochèques, utilisables pour le prélèvement ou le paiement sur tout le continent (id.), les chèques de voyage «Swiss Bankers» (SBTC), aussi universels que les American Express, et les distributeurs de monnaie Bancomat (qui correspondent aux appareils Postomat).

Tous ces moyens de paiement tendent à diminuer les mouvements d'espèces, et à les remplacer par des opérations où le règlement au comptant a longtemps été l'usage. Le gros argument de vente se rapporte évidemment à la sécurité ainsi accrue. Mais il faut bien voir que si le risque de vol est effectivement réduit, celui de l'erreur involontaire, ou de la manipulation criminelle, augmente en sens inverse: les écritures et les opérations effectuées par l'informatique, spécialement par télétraitement, n'offrent de loin pas des garanties d'exactitude à 100%.

SOPHISTICATION

Pour diminuer les risques, les PTT comme les banques ne cessent d'élaborer des systèmes de plus en plus sophistiqués, tels le projet APOCO (automatisation du service des chèques postaux) ou le système de transmission des données bancaires à l'échelle mondiale SWIFT.

A part cette émulation technologique, les PTT et les banques évitent de rivaliser sur le même terrain:

les postes ont renoncé à jouer le rôle de caisses d'épargne (comme elles le font en France notamment) et à émettre des chèques utilisables comme moyens de paiement dans les magasins par exemple. En contrepartie, les banques maintiennent le principe d'une rémunération (minime) des avoirs en comptes-courants et autres substituts des comptes postaux.

Au reste, le non-affrontement est complété par une véritable collaboration, tout juste limitée par «la sauvegarde des intérêts commerciaux et de l'autonomie de chaque partenaire».

COEXISTENCE PACIFIQUE

En effet, selon une convention passée à fin 1978 entre la Direction générale des PTT et l'Association suisse des banquiers, le trafic des paiements en Suisse doit être facilité par l'utilisation de documents et de supports de données également compatibles; les premiers doivent être «lisibles» et traitables par l'ordinateur, que celui-ci soit installé au centre de calcul électronique des PTT ou à celui des banques. Concrètement, cela veut dire rien moins que les bulletins de versement bleus (système BVR) doivent comporter en leur partie inférieure une ligne contenant des données susceptibles d'être lues optoélectroniquement et ensuite exécutées (inscriptions sur compte débiteur et créancier concerné) par la poste ou par la banque.

Centralisation parfaite, interconnexion totale, sacrifice sur l'autel de la rationalité suprême. La protection des données contre toute utilisation à des fins commerciales fait partie de la «concurrence pratiquée avec fair play».

Ainsi vont les PTT et les banques, saintement alliées dans le développement du trafic des paiements sans espèces.

De leur côté, les grands distributeurs préparent aussi l'avenir. La Migros, qui dispose de sa propre banque, sera la première dans la place. D'ici cinq ans, paraît-il. Grosse affaire à suivre.